malakoff humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

communiqué de presse

Paris, le 26 novembre 2026

Malakoff Humanis renforce son accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Malakoff Humanis a signé avec cinq organisations syndicales représentatives - CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO et UNSA - un avenant à l'accord de 2023 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Parmi les avancées : une augmentation de 20% de l'enveloppe annuelle dédiée à l'équité salariale, des jours de télétravail supplémentaires ou d'absence rémunérée pour les parcours de PMA (procréation médicalement assistée), le maintien du salaire à 100% pendant le nouveau congé supplémentaire de naissance et un accompagnement renforcé des victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

Un accord qui met l'accent sur la rémunération, la parentalité et la santé

Concrètement, l'avenant à l'accord de 2023 prévoit de :

- **Augmenter les moyens consacrés à l'équité salariale** en portant l'enveloppe dédiée de 500 000 € à 600 000 € par an.
- **Intégrer le dispositif récent du congé supplémentaire de naissance** : l'accord prévoit notamment le maintien du salaire net à 100% avec maintien de la couverture santé et prévoyance.
- **Faciliter les parcours de PMA** avec 6 jours supplémentaires de télétravail par an ou 6 jours de congés rémunérés pour les collègues ne bénéficiant pas du télétravail.
- **Déployer des actions de sensibilisation à la santé mentale**, et plus précisément au *post-partum*.
- **Intensifier la prévention et l'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles** au travail en lien avec les référents harcèlements sexuels et agissements sexistes, les équipes de la QVCT et des ressources humaines.
- **Renforcer l'accompagnement face aux violences conjugales et intrafamiliales.** L'accord prévoit 5 jours d'absence rémunérée (*vs* 3 jours dans l'accord de 2023) pour permettre au collègue concerné d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa protection : dépôt de plainte, rendez-vous médicaux, démarches administratives, constitution d'un dossier d'aide financière… Il prévoit également un accompagnement par le service social du travail en matière de formalités administratives et judiciaires, orientation vers des associations spécialisées, recherche d'un logement d'urgence…

Des actions de sensibilisation renforcées

Afin que ces dispositifs soient connus de l'ensemble des parties prenantes, compris et utilisés lorsqu'ils sont nécessaires, Malakoff Humanis complète son dispositif d'appropriation en renforçant la formation des managers sur ces thématiques, en créant des groupes de travail intergénérationnels et en menant de nouvelles actions de sensibilisation à la parentalité et à la santé.

« *L'égalité professionnelle se construit dans la durée. Nous avons donc choisi de reconduire notre accord actuel en l'enrichissant pour mieux répondre à des situations très concrètes qui peuvent avoir un impact sur la vie professionnelle. Avec cet avenant, nous voulons que chacun et chacune puissent évoluer sur un même pied d'égalité chez Malakoff Humanis.* », indique **Olivier Ruthardt, Directeur général adjoint de Malakoff Humanis.**

Contacts presse :

MALAKOFF HUMANIS
Julie Terzulli : +33 6 69 33 28 85
julie.terzulli@malakoffhumanis.com

Élisabeth Alfandari: +33 7 60 09 25 30
elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

PRIMATICE Conseil
Victoria Rey : +33 6 26 94 54 79
victoriarey@primatice.com

Arthur Golshani : +33 6 26 54 52 76
arthurgolshani@primatice.com

À propos de Malakoff Humanis (chiffres 2025)

Malakoff Humanis est un acteur majeur de la protection sociale paritaire et mutualiste, à but non lucratif. Le Groupe accompagne entreprises et particuliers en santé, prévoyance, épargne et retraite complémentaire, guidé par sa raison d'être : Partager pour protéger.

En assurance, il protège 400 000 entreprises et près de 10 millions de personnes.

En tant qu'institution de retraite complémentaire Agirc-Arrco, Malakoff Humanis a géré en 2025 les cotisations de plus de 10 millions d'actifs et versé 45 Md€ d'allocations à 6,3 millions de retraités.

Sur le plan social et sociétal, le Groupe accompagne ses clients fragilisés et est engagé sur le handicap, le cancer, le bien-vieillir et les aidants. Près de 200 M€ sont dédiés chaque année à ces actions.

Les fonds propres du Groupe représentent 11,3 Md€. La solidité financière et la performance du Groupe sont confirmées par une notation A+ attribuée depuis 2022 par S&P Global Ratings et Fitch Ratings. Sur le plan extra-financier, Malakoff Humanis figure parmi les 2% des entreprises les mieux notées au monde en matière de critères RSE (Ecovadis, niveau Gold - 81/100 en 2026). Enfin, Malakoff Humanis est certifié Top Employer France par le Top Employers Institute depuis 3 ans. Plus d'infos : malakoffhumanis.com